

Document 1

MISSION DE L'EMS LA RESIDENCE

Définition de la mission

La mission de notre établissement médico-social est de proposer une prise en charge globale et adaptée aux personnes âgées dépendantes n'arrivant plus à assumer seules les actes ordinaires de la vie. Notre but est de garantir un accompagnement personnalisé, favorisant l'autonomie et le bien-être des résidents tout en intégrant des soins médicaux et sociaux. Nous visons à créer un environnement de vie où la dignité, le respect et l'épanouissement personnel sont au cœur des préoccupations.

Objectif de la prise en charge

L'objectif principal de la prise en charge dans l'EMS *La Résidence* est de **favoriser l'autonomie et l'intégration sociale** des résidents. Cet objectif se décline en plusieurs axes :

1. **Soutien à l'autonomie** : aider les résidents à maintenir et développer leurs capacités afin qu'ils puissent réaliser un maximum d'activités de la vie quotidienne par eux-mêmes.
2. **Accompagnement psychologique et social** : offrir un soutien psychologique adapté et des activités sociales pour permettre aux résidents de maintenir des interactions avec leur entourage.
3. **Coordination des soins** : assurer une prise en charge médicale et paramédicale intégrée, permettant aux résidents de bénéficier de soins appropriés tout en restant dans un cadre de vie agréable.

Méthodes pour atteindre les objectifs

Pour atteindre ces objectifs, plusieurs méthodes peuvent être mises en place :

1. **Évaluation initiale personnalisée** : à l'admission, une évaluation complète des besoins médicaux, sociaux et psychologiques du résident est réalisée afin de déterminer un plan de prise en charge individualisé.
2. **Élaboration d'un projet personnalisé** : un projet de vie est élaboré en collaboration avec les résidents et leurs familles, définissant les objectifs de prise en charge, les soins à apporter et les activités à proposer.
3. **Activités diversifiées** : l'établissement propose un large éventail d'activités éducatives, sportives et culturelles adaptées aux capacités et aux intérêts des résidents, renforçant leur participation sociale.

4. **Formation du personnel** : le personnel est formé aux spécificités des besoins des résidents, ainsi qu'aux pratiques d'accompagnement adaptées.
5. **Implication des familles** : l'établissement encourage la participation des familles dans la vie des résidents et dans les décisions concernant leur prise en charge, favorisant ainsi un climat de confiance et de soutien.

Concept global de prise en charge

La prise en charge en établissement médico-social repose sur un **concept global** intégrant plusieurs dimensions :

- **Approche interdisciplinaire** : une équipe pluridisciplinaire (médecin, personnel soignant, personnel d'animation, etc.) travaille ensemble pour garantir une prise en charge cohérente et complète des résidents.
- **Respect de la personne** : la prise en charge est centrée sur le respect des choix et de la dignité des résidents, leur permettant de participer activement à la gestion de leur vie quotidienne.

Cependant, il est important de reconnaître les **limites de l'hébergement** : certaines pathologies peuvent nécessiter des soins plus intensifs ou spécialisés, rendant parfois nécessaire un transfert vers des établissements plus adaptés, par exemple dans notre structure d'unité de vie de psychogériatrie *La Maisonnée*.